



unesco

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

220 EX/5.III.B Add.

Conseil exécutif

Deux cent vingtième session

PARIS, le 2 octobre 2024
Original anglais

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

PARTIE III

QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION

ADDENDUM

COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

Résumé

B. Viabilité du dispositif hors Siège

Conformément au point 9.2.E.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur le rapport de la Directrice générale.



Job: 202403157

Le STU se félicite de la décision de la Directrice générale d'allouer un montant supplémentaire de 20 millions de dollars dans le 42 C/5 pour la réforme du dispositif hors Siège. Cependant, il manque encore des détails sur la manière dont cette augmentation viendra appuyer la réforme, tels que le nombre, la classe et le lieu d'affectation des postes nouvellement établis hors Siège.

Le STU se félicite également de l'initiative de planification stratégique des effectifs et attend avec grand intérêt de voir les résultats qu'elle produira sur les aspects liés aux ressources humaines de la réforme du dispositif hors Siège. Dans le même temps, comme indiqué dans l'addendum au document 220 EX/5.IV.A, un tel exercice, qui comporte « l'élaboration de nouvelles lignes directrices pour l'harmonisation des profils d'emploi, la composition des effectifs (y compris les classes et les rapports hiérarchiques) et l'utilisation appropriée des arrangements contractuels », aurait dû être mené en parallèle à la conception du dispositif hors Siège révisé. Le STU a été témoin, au cours des derniers mois, du résultat de ce retard. À l'heure actuelle, le personnel de différents bureaux hors Siège peut effectuer le même travail mais à des niveaux différents ; du personnel exerçant des responsabilités régionales se trouve en poste dans des bureaux sous-régionaux avec des lignes hiérarchiques peu claires ; des administrateurs nationaux (NPO) ou du personnel recruté sur le plan international de classe P-2 peut être amené à couvrir un plus grand nombre de pays que certains collègues de classes supérieures (P-3 ou P-4).

En outre, un tableau indiquant clairement la structure, après réforme, de chaque bureau hors Siège aurait été utile pour donner un aperçu complet de la réforme, mais aussi par souci de transparence, pour confirmer par exemple que les bureaux régionaux thématiques ont bien été transformés en bureaux régionaux à part entière couvrant l'ensemble du mandat de l'UNESCO. Il aurait également été utile de fournir des informations sur la manière dont cela a été réalisé, avec des indications claires par bureau et par secteur en termes de transfert, de reclassement ou de déclassement de postes existants, de création de nouveaux postes, etc.

Le STU se félicite de l'initiative concernant la formation des hauts responsables des bureaux hors Siège et espère que cette initiative, associée à d'autres prises par l'Administration en matière de santé mentale et de bien-être, contribuera à une meilleure santé générale des effectifs.

Le document indique que le renforcement des relations entre les bureaux régionaux et nationaux et des consultations visant à mettre au point des modèles de stratégies multisectorielles régionales et nationales sont deux processus en cours. Le STU suivra avec intérêt les prochaines étapes, notamment l'élaboration et la diffusion d'un guide pour les documents stratégiques régionaux et nationaux qui devrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2024. Le soutien aux bureaux hors Siège pour leurs partenariats et leurs efforts de mobilisation de ressources est grandement apprécié et le STU demande plus de détails sur les aspects de ce soutien liés aux ressources humaines, ainsi que sur le rapport coût-efficacité du processus, et souhaite en savoir davantage sur la manière dont ce soutien a été apporté, dans quelles conditions et à quels bureaux.

Le STU continuera à suivre de près les aspects liés aux ressources humaines de la mise en œuvre de la réforme en cours du dispositif hors Siège.